Charte du « Jardin partagé » du Moulin de Carra

Préservation de la nature

- Utiliser des semences bios et/ou locales et/ou éthiques.
- Utiliser des plantes utiles.
- Ne pas utiliser de produits chimiques (engrais naturels, désherbage manuel, associations de plantes…).
- Faire des économies d'eau (paillage, arrosage le soir…).

Dimension collective

- Être connu de l'équipe du Moulin.
- Prendre soin des outils et du matériel mis à disposition.
- Être en lien avec les autres jardiniers.
- Organiser collectivement les espaces et la gestion du jardin.

Pédagogie et partage

- Partager des savoirs entre pairs.
- Avoir un esprit d'ouverture et d'échange avec les visiteurs.
- Faire vivre des temps forts autour du jardin (trocs, chantiers, évènements, aide à d'autres projets similaires…).

Accès au jardin

- Maintenir l'espace délimité du jardin en bon état (nettoyage des allées, rangement du cabanon…).
- S'engager à la gestion régulière des composteurs publics en lien avec l'équipe du Moulin.
- Participer au bilan annuel du jardin (difficultés, réussites, envies, besoins…).

Je m'engage à respecter la charte du « jardin partagé » du Moulin de Carra

Nom, Prénom : **Signature du jardinier :**

Date :

Mairie de Ville-la-Grand
Pôle Développement Durable
Place du Passage à l'An 2000
74100 Ville-la-Grand

WWW.VILLE-LA-GRAND.FR | + d'infos : 07.84.54.27.76

Pôle développement durable

ville-la-grand tout simplement